

2023-107



District de Poitiers

**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRÊTÉ N° 2023-N149-POI-79-11

**PORTANT RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION
SUR LA ROUTE NATIONALE 149**

à l'occasion des travaux de chaussée

**Alternat et fermeture totale de la RN 149
du PR 10+950 au PR 13+620 dans les deux sens de circulation
Commune de Vouillé
hors agglomération**

Le Préfet de la Vienne

VU le Code de la route ;

VU le Code de la voirie routière ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 – 8^{ème} Partie – Signalisation Temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 décembre 2011 modifié ;

VU la note du 19 janvier 2023 relative au calendrier des jours « hors chantier » pour l'année 2023 ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif au pouvoir des préfets et à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret n° 2006-304 du 16 mars 2006 portant création des directions interdépartementales des routes, modifié par le décret 2013-1181 du 17 décembre 2013 ;

VU le décret du 15 février 2022 du Président de la République portant nomination de M.GIRIER Jean-Marie, Préfet de la Vienne ;

Vu l'arrêté du 12 juillet 2023 du Ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, nommant M. Philippe FAUCHET, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, en qualité de directeur interdépartemental des routes Centre-Ouest par intérim, à compter du 1^{er} août 2023.

VU l'arrêté préfectoral n°2023-86-1 en date du 28 juillet 2023 de Monsieur le préfet de la Vienne, donnant délégation de signature à M. Fauchet, Directeur Interdépartemental des Routes Centre-Ouest par intérim en matière de gestion du domaine routier et de police de la circulation routière ;

VU la décision n° 2023-01-86 en date du 1^{er} août 2023 de Monsieur le Directeur Interdépartemental des Routes Centre-Ouest par intérim donnant délégation de signature au directeur adjoint,

VU le Dossier d'Exploitation Sous Chantier ;

VU l'avis favorable du Maire de Boussais en date du 16 mai 2023 ;

VU l'avis favorable du Maire de Vouillé en date du 22 mai 2023 ;

VU l'avis favorable du Maire de la Grimaudière en date du 22 mai 2023 ;

VU l'avis favorable du Conseil Départemental des Deux Sèvres en date du 31 mai 2023 ;

VU l'avis favorable du Maire de Faye l'Abesse en date du 26 juillet 2023 ;

VU l'avis favorable du Maire de Viennay en date du 27 juillet 2023 ;

VU l'avis favorable du Conseil Départemental de la Vienne en date du 27 juillet 2023 ;

VU l'avis favorable du Maire de Assais les Jumeaux en date du 27 juillet 2023 ;

VU l'avis favorable du Maire de Lageon en date du 28 juillet 2023 ;

Considérant qu'il est nécessaire de prendre des mesures d'exploitation durant les travaux de chaussée dans les deux sens de circulation, sur la RN 147 du PR 10+950 au PR 13+620, sur le territoire de la commune de Vouillé.

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Phase 1 :

La circulation sera alternée par piquets K10 sur une longueur maximum de 500 m, entre les PR 12+150 et 13+200.

Ces dispositions s'appliqueront uniquement de jour du lundi 18 au vendredi 22 septembre 2023.

Phase 2 :

La circulation sera interdite à tous véhicules, sur la RN 149, dans les deux sens de circulation du PR 10+950 au PR 13+620.

La fermeture de la RN 149 nécessite la mise en place des déviations suivantes :

Sens Poitiers Nantes :

Les usagers en direction de Nantes seront déviés depuis Migné-Auxances (fin de la RN 147 LNE de Poitiers) par la RD 347 en direction de Mirebeau puis la RD 18 et RD 725 en direction de Faye l'Abesse.

Les usagers en direction de Parthenay seront déviés depuis Migné-Auxances (fin de la RN 147 LNE de Poitiers) par la RD 347 en direction de Mirebeau puis la RD 18 et RD 725 jusqu'à « La Maucarrière » puis par la RD 938 jusqu'à Parthenay.

Sens Nantes Poitiers :

Les usagers en direction de Poitiers seront déviés depuis Bressuire par la RD 725 en direction de Faye l'Abesse puis la RD 725 en direction de Mirebeau puis par la RD 18 et RD 347 en direction de Poitiers jusqu'à la RN 147 (LNE de Poitiers).

Les usagers arrivant de Parthenay seront déviés depuis Parthenay par la RD 938 et la RD 725 en direction de « La Maucarrière » puis les RD 18 et 347 en direction de Poitiers.

Ces dispositions s'appliqueront uniquement de nuit, de 20h00 à 7h00 du lundi 25 au vendredi 29 septembre 2023.

Article 2 :

Des panneaux d'information seront mis en place, sur la RN 149 deux semaines avant le début des travaux.

La signalisation réglementaire du chantier, conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (quatrième et huitième partie) sera mise en place, entretenue et déposée par l'entreprise titulaire du marché, sous contrôle des services de la DIRCO, CEI de Poitiers.

La signalisation réglementaire des barrages et des déviations, sera conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (quatrième et huitième partie) et mise en place, entretenue et déposée par la DIR Centre Ouest, CEI de Poitiers.

Article 3 :

L'accès aux riverains et commerces sera maintenu.

Article 4 :

Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 :

Lors de l'achèvement des phases de travaux et avant le rétablissement normal de la circulation, la chaussée devra être propre et satisfaire aux conditions normales de sécurité.

Article 6 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal Administratif de Poitiers, 15 rue de Blossac, BP 541, 86 020 Poitiers Cedex, dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 7 :

M. le Directeur Interdépartemental des Routes Centre-Ouest est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le Recueil des Actes Administratifs et sur le site Internet de la DIRCO, affiché aux abords du chantier et disponible dans les véhicules et dont ampliation sera adressée à

- au secrétaire général de la Préfecture de la Vienne ;
- au directeur Interdépartemental des routes Centre-Ouest – DIRCO ;
- Le commandant du groupement de Gendarmerie du département de la Vienne ;
- Le Président du Conseil Départemental de la Vienne (transports scolaires) ;

et pour information à :

- Syndicat des Transporteurs Routiers de la Vienne;
- La DDT de la Vienne
- Le Maire de Vouillé ;
- Le Maire de Boussay ;
- Le Maire de La Grimaudière
- Le Maire de Assais les Jumeaux
- Le Maire de la Grimaudière
- Le Maire de Lageon
- Le Maire de Faye l'Abesse
- Le Maire de Viennay

À Limoges, le 03 AOUT 2023

Le Préfet de la Vienne,
Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur Interdépartemental des Routes Centre Ouest
par intérim
Pour le Directeur par intérim et par délégation
Le Directeur Adjoint Exploitation

Hervé MAYET

